

## DELIBERATION DD2022\_137

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	51
Votants	69
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 décembre 2022

**LE 8 décembre 2022**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GRAND PÉRIGUEUX 2021

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. GEORGIADDES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. CADET, M. NOYER, Mme DUPUY, M. AMELIN, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, Mme LABAILS, Mme SALOMON, Mme SARLANDE, M. BARROUX, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme MARCHAND, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS, M. PERIER

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. DOBBELS donne pouvoir à Mme BOUCAUD  
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. SERRE donne pouvoir à Mme MOULHARAT  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADDES  
M. LAGUIONIE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à M. BUFFIERE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. ROLLAND  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE  
M. CHANTEGREIL donne pouvoir à M DENIS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU GRAND PÉRIGUEUX 2021

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** le rapport annuel d'activité du Grand Périgueux doit, en vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, être adressé au maire de chaque commune-membre qui doit l'exposer en conseil municipal et au cours duquel le président de l'EPCI peut être entendu.

**Que** ce rapport dresse un bilan des actions entreprises en 2021 par la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

**Que** ce rapport est construit autour de 4 parties, une pour chaque axe du projet de mandat 2014-2020 prolongé :

- Gouverner ensemble, adapter l'organisation ;
- Améliorer la mobilité, équilibrer le territoire ;
- Promouvoir les talents, renforcer la dynamique économique, valoriser les patrimoines ;
- Conforter la qualité de vie, développer les solidarités, être au service de l'humain.

**Considérant que** le rapport d'activité ne fait pas l'objet d'une délibération, mais est communiqué pour information à l'assemblée délibérante.

**Qu'il** est proposé que les membres du conseil communautaire prennent connaissance du rapport d'activité 2021 du Grand Périgueux.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de prendre acte du de la présentation du rapport d'activité des services du Grand Périgueux 2021 avant sa transmission aux communes membres de l'EPCI.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 22/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 22/12/2022	Périgueux, le 22/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU